

CE QUE DIT LA LOI

Depuis le 1^{er} janvier 2024, sur l'ensemble du territoire national, tout doit être organisé pour écarter les déchets alimentaires des ordures ménagères (sac noir). Chacun doit avoir une solution pour trier ses biodéchets et les valoriser au plus près.

TRIER MES BIODÉCHETS C'EST:



Réduire ma quantité d'ordures ménagères, leur traitement et donc mon impact sur l'environnement.



Valoriser mes déchets en compost pour un retour de la matière organique au sol ou en biogaz pour produire une énergie verte.



Maîtriser les coûts de la collecte et du traitement de mes ordures ménagères.

QUE DEVIENNENT MES BIODÉCHETS?

COMPOSTAGE



Le compost obtenu après maturation et tamisage dans mon composteur collectif est quant à lui mis à disposition des résidents ou des espaces verts communs.



COLLECTE

Une fois collectés, les biochets sont acheminés dans une usine de méthanisation à Bélesta-en-Lauragais où ils sont transformés en biogaz, une énergie verte.

La matière restante est compostée pour être utilisée comme fertilisant agricole







Pour plus d'information



SMICTOM de la Région de Lavaur
05 63 58 76 40
contact@smictom-lavaur.fr
www.smictom-lavaur.fr



BIODÉCHETS

GUIDE DU

DANS MA RÉSIDENCE









BAC MARRON















LES SOLUTIONS DANS MA RÉSIDENCE

J'AI UN JARDIN PRIVATIF

Je peux acquérir un kit de compostage en déchetterie (sans rendez-vous) au prix de 12€.

COMPOSTEUR INDIVIDUEL



Ma résidence est équipée d'un composteur collectif ou d'un **bac marron** dans le local poubelle



COMPOSTAGE

COMPOSTEUR COLLECTIF



BAC MARRON



LE COMPOSTAGE COLLECTIF **COMMENT ÇA MARCHE?**

Le compostage collectif fonctionne avec 3 bacs installés sur un espace commun et suivis par des habitants volontaires de site formés et accompagnés par la collectivité.

- 1. un bac pour stocker la **matière sèche** (broyat de bois mis à disposition par la collectivité)
- 2. un bac central pour les apports de déchets
- 3. un bac pour la **maturation** (formation du compost).

Scannez ce QR code pour télécharger le Guide du composteur





PRATIQUE



Un bioseau est distribué à chaque foyer de la résidence. Il me permet de transférer mes biochets jusqu'au composteur collectif ou bac marron.

JE TRIE MES BIODÉCHETS







COQUILLES

D'ŒUFS



DE REPAS



MARC DE CAFÉ

Toute matière organique peut être compostée

Cependant, au vu des volumes de déchets dans les sites collectifs, afin d'éviter les nuisances, les **produits carnés** sont à déposer avec parcimonie.

avec parcimonie dans le composteur collectif



RESTES DE VIANDE, OS, ARÊTÉS

LA COLLECTE DES BIODÉCHETS

Je dépose dans le bac marron de mon local poubelle TOUS mes déchets de cuisine en vrac (y compris les produits carnés, coquillages...]



Attention: n'est admis aucun sac, ni emballage alimentaire, ni déchet de jardin.

En cas d'erreur de tri, ce bac ne pourra pas être collecté avec les biodéchets.

Merci pour votre vigilance.







PAS DE DÉCHET **DE JARDIN**



PAS DE LITIÈRE **DES ANIMAUX**